

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni le Mardi 15 avril 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

20 administrateurs présents (*jusqu'à la délibération n°24*)

19 administrateurs présents (*à partir de la délibération n°25*)

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN (<i>jusqu'à la délibération n°24</i>)
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOURE
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Mustapha HADDOU	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER
Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Ressources Humaines - Comité des œuvres sociales Intercommunal (COSI) -
Renouvellement de la convention d'objectifs pour les années 2025-2027 - Versement de la
subvention 2025**

Rapporteur : François GAUDIN

Le COSI a pour objet de favoriser, développer et promouvoir, dans un esprit de solidarité, la conception, la gestion et la mise en place d'œuvres sociales à destination de ses adhérents.

L'association développe les actions et les activités dans un champ d'interventions artistique, culturel, éducatif, sportif et social.

Depuis 2018, le COSI est adhérent du CNAS, ainsi les adhérents au COSI bénéficient des prestations du CNAS à savoir un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il évolue chaque année afin de répondre aux besoins et aux attentes.

Par délibération n°03 du 1^{er} février 2022, le Conseil d'administration approuvait la signature de la convention d'objectifs avec le COSI pour les années 2022-2024. Cette convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler.

Cette nouvelle convention, dont le projet est joint en annexe, est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2027. Elle fixe les modalités de soutien du CIAS à l'association pour les actions qu'elle conduit en direction du personnel.

Par ailleurs, cette convention prévoit que chaque année soit soumise à l'approbation du Conseil d'administration le versement d'une subvention afin d'accompagner l'association pour mener à bien ses actions. Pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2024, a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 123 771 €.

Pour l'année 2025, l'association sollicite une subvention de 108 170 €. Cette participation sera refacturée proportionnellement sur les différents budgets annexes.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention d'objectifs pour les années 2025-2027 avec le COSI ;**
- **approuve l'attribution d'une subvention 2025 de 108 170 € au COSI ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
François LOMBARD

